



Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl

BELGIQUE-BELGIË
P.P
1030 BRUXELLES 3
P003388

- *Moeraske-Walckiers*
- *Hof ter Musschen*
- *Moulin d'Evere et Jardin des Aromatiques*
- *Fournil de l'Hof ter Musschen*
- *Potager biologique du Houtweg*

L'Echo du Marais

"(dé)confiné"

N° 134 – Été 2020 – Périodique trimestriel



EDITORIAL	3
BIODIVERSITE LOCALE : LA MAL AIMEE	3
VIE DE LA CEBE	6
VOULEZ-VOUS DE NOS NOUVELLES	6
ARTICLES – MINI-DOSSIERS	8
LA BOTANIQUE DES RUES (27) – LA DIGITAIRE SANGUINE (DIGITARIA SANGUINALIS)	8
ERRATUM A L'EDM N° 109 - LA BOTANIQUE DES RUES (7) – LA COCHLEAIRE DANOISE	11
LE PAD JOSAPHAT	12
NOS SITES	16
LES INVITES ET RESIDENTS DU MARAIS (2) – LES MESANGES	16
OBSERVATIONS	20
HONNEUR AUX ODONATES.....	20
PRODUITS & PUBLICATIONS	21
PUBLICATIONS	21
AGENDA	22
VISITES – ANIMATIONS – GESTIONS	22
COTISATIONS ET DONS	23
ANIMATIONS NATURE POUR LES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES	24
DATES.....	24



CEBE asbl – MOB vzw

Rue Mosselmannsstraat 44

1140 Evere

02 / 242 50 43

N° d'entreprise : 0438798306

info@cebe.be <http://www.cebe.be>

Compte bancaire (IBAN) : BE 56-2100-3244-0488 (cotisations & dons)

BE 19-0015-1170-7412 (autres paiements)

(BIC Bénéficiaire : GEBA BE BB)



Visites



Guidées, libres, sur demande

Hof ter Musschen - Moeraske

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Scolaires, écoles secondaires

Hof ter Musschen - Moeraske

Initiation à la nature (€1/enfant)

Anne-Marie Paelinck

02 / 215 00 23 (avant 19 h 30)

am.paelinck@gmail.com

Jean Randoux

0470 / 929 833

johanjean@skynet.be

Scolaires, maternelles/primaires

Potager du Houtweg – Moeraske

Initiation à la nature (€1/enfant)

Anne-Marie Paelinck

02 / 215 00 23 (avant 19 h 30)

am.paelinck@gmail.com

Marianne Delcroix

02 / 216 85 43

delcroixmarianne@hotmail.com

Visites mensuelles : gratuites (cf. dernière page).

Visites sur demande : payantes (20 personnes max.).



Activités - Gestions



Moeraske

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Hof ter Musschen

Michel Durant

0479 / 904 879

michel.mejg.durant@belgacom.net

Antenne CEBE-WSL

Patrick Vanden Borre

0478 / 979 510

pat.vandenborre@skynet.be

Potager biologique

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Jardin des Aromatiques

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Fournil de l'Hof ter Musschen

Alain Doornaert

02 / 256 05 39

fournil@cebe.be

Trésorier ASBL

Patrick Vanden Borre

0478 / 979 510

pat.vandenborre@skynet.be

Secrétaire ASBL

Jean-Philippe Coppée

02 / 242 30 85 (soir)

info@cebe.be

La CEBE tient à remercier les Collèges des Bourgmestre et Echevins d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert pour les subsides qu'ils nous ont attribués en 2019.

Avec l'aide de la **Région de Bruxelles-Capitale**.





Editorial

Biodiversité locale : la mal aimée

Par Jean-Philippe Coppée

Vers une nouvelle extinction des espèces

En mai 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) publiait un rapport annonçant la menace d'extinction d'un million d'espèces animales et végétales ! Cette extinction serait sans précédent tant par son ampleur que dans le court délai dans lequel elle est attendue : on parle ici des prochaines décennies !

Faut-il s'alarmer ? Oui ! Est-il trop tard ? Non ! C'est le président de l'IPBES qui le dit mais il précise quand même : *Le rapport nous dit aussi qu'il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial*⁽¹⁾.

Cette même source⁽¹⁾ indique encore :

Grâce à un « changement transformateur », l'IPBES estime que la nature peut encore être conservée, restaurée et utilisée de manière durable - ce qui est également essentiel pour répondre à la plupart des autres objectifs de développement durable. Par « changement transformateur », on entend un changement fondamental à l'échelle d'un système, qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, objectifs et valeurs.

Les États membres de la plénière de l'IPBES ont reconnu que, par sa nature même, un changement transformateur peut susciter une opposition de la part de ceux qui ont des intérêts attachés au statu quo, mais également que cette opposition peut et doit être surmontée pour le bien de tous.

Il faut donc un changement, également au niveau local, c'est-à-dire nous d'abord, mais aussi à tous les autres niveaux comme notre commune, notre région, notre pays, l'Union Européenne, etc. !

C'est arrivé près de chez vous !

Il ne faut pas croire qu'on parle ici de lointains pays de l'Afrique, de l'Amérique du Sud ou du continent asiatique. Ce ne sont donc pas « les autres » qui doivent faire le « boulot ». Nous sommes tous concernés, mais ce changement transformateur peut susciter une opposition pour ceux qui préfèrent le statu quo !

Un récent rapport⁽²⁾ de l'Institut voor Natuur- en Bosonderzoek (INBO, qui dépend de l'Autorité flamande) fait le même triste constat quant à l'état de notre biodiversité. Cet institut a suivi 43 indicateurs « naturels » qu'il a couplés avec les objectifs flamands et européens en la matière. La plupart de ces indicateurs sont dans le rouge et cela, malgré les investissements des autorités et tous les plans pour protéger les espèces. Et pourtant, la Région flamande compte plus de 21000 hectares de réserves naturelles avec un accroissement de 682,5 ha en 2019 (environ 1000 terrains de football). En 2012, elle n'en comptait que 15000⁽³⁾. Malgré cet effort donc, la biodiversité est en chute libre.

Quant à Bruxelles, c'est l'hémorragie dans les espaces verts ! Une étude récente de l'Université d'Amsterdam, non encore publiée mais relayée par la presse⁽⁴⁾, fait état d'une perte de 14,4% de « vert » entre 2003 et 2016. Il s'agit d'une superficie de 11,05 km², soit l'équivalent d'environ 1600 terrains de football. Les chercheurs hollandais ont comparé la situation des deux capitales : Amsterdam et Bruxelles. En moyenne, chaque Bruxellois dispose de 55,4 m² de « vert »... pour 96 m² aux Amstellodamois. Et la situation n'est pas près de s'inverser dans la capitale belge avec tous les projets en préparation, dont les fameux Plans d'Aménagement Directeurs (ou PAD) ! Au rythme actuel, Bruxelles « Capitale verte » ne sera plus qu'un slogan bien creux. Et encore, on ne parle ici que de la « couleur » verte et non de sa qualité d'accueil pour la nature. Tous les espaces verts, et de loin, ne sont pas à même d'abriter une biodiversité sauvage et variée.



*Hémorragie dans les espaces verts ! Ici, le Val d'Or, à Woluwe-St-Lambert, un peu plus grignoté par un nouveau chantier (juin 2020)
Michèle Rooseleir – Copyright © 2020 CEBE-MOB*

En Région de Bruxelles-Capitale, la protection de la nature et de la biodiversité reste le parent pauvre des politiques « vertes et urbanistiques », passées comme actuelles ! Dans notre Edito de l'EDM 128, nous nous réjouissons de la désignation de deux nouvelles réserves naturelles agréées à Anderlecht (octobre 2018), en signalant toutefois qu'il fallait aussi remonter dix ans en arrière pour retrouver la création d'une autre nouvelle réserve naturelle agréée (le Vogelzangbeek en mai 2009).

Pourtant, la réserve naturelle n'est pas le seul moyen de protéger la nature dans notre région. En effet, l'Ordonnance « Nature » de 2012 permet au gouvernement régional d'adopter des arrêtés particuliers de protection pour le maintien, la gestion et le développement des biotopes urbains ainsi que des éléments du paysage qui *sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages et en conséquence revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages et améliorent la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois*⁽⁵⁾. Mais, sauf erreur de notre part, ce genre d'arrêté n'a pas encore été pris depuis la publication de cette ordonnance... en 2012.

Mais peut-être que finalement, la biodiversité bruxelloise n'est pas menacée ?

Ici aussi, il nous faut déchanter. Une étude récente (novembre 2019)⁽⁶⁾ vient d'être publiée sur les impacts de l'urbanisation sur la biodiversité. Les chercheurs (KUL, UGent, UAntwerpen et IRSNB) ont sélectionné 27 espaces de 3 km sur 3 autour des villes de Gand, Anvers et Bruxelles. Ces espaces comptaient 9 zones rurales, 9 zones semi-urbanisées et 9 zones urbaines. Dans chacun d'entre eux, 3 plus petites surfaces de 200 m sur 200 ont été choisies, ayant chacune un degré d'urbanisation différent. Ils ont ensuite fait des relevés réguliers d'invertébrés (notamment : papillons, coléoptères, araignées, criquets, escargots, etc.) dans ces 81 espaces sélectionnés.

- Première conclusion : au plus la surface est construite, au moins il y a d'araignées et d'insectes (par exemple pour les papillons de jour, il y a 85 % moins d'individus en ville qu'à la campagne).
- Deuxième conclusion : il y a moins d'espèces (biodiversité) dans les zones urbanisées que dans les zones rurales.

Cette baisse de biodiversité est imputable aux conditions de vie typiques des villes (destruction et manque d'habitats, pollutions de tout type - air, eau, sol, bruit, lumière -, microclimat créé par le béton et l'asphalte qui retiennent la chaleur, etc.). Seules les espèces pouvant se déplacer par voie aérienne sur de grandes distances peuvent recoloniser les centres urbains. Sinon, une fois disparues, on ne peut espérer les revoir un jour !



*Le parc du Bon Pasteur, à Evere, est un espace « vert » artificiel, dévolu au public et sans réelle biodiversité (mai 2020)
Michèle Rooseleir- Copyright © 2020 CEBE-MOB*

Les deux méthodes les plus efficaces proposées par l'étude afin de stopper cette perte de biodiversité sont : (a) de mettre un frein aux constructions, et (b) de conserver/protéger les habitats interconnectés. Un des chercheurs, Frederik Hendrickx de l'IRSNB, interrogé à ce sujet, précisait d'ailleurs : *Les espaces verts en ville sont nécessaires pour créer un environnement sain et agréable, mais ils ne semblent pas compenser la perte de biodiversité due à l'urbanisation. Les urbanistes doivent prioriser la protection et la connexion des vestiges d'habitats naturels lorsqu'ils développent l'infrastructure verte en ville*⁽⁷⁾.

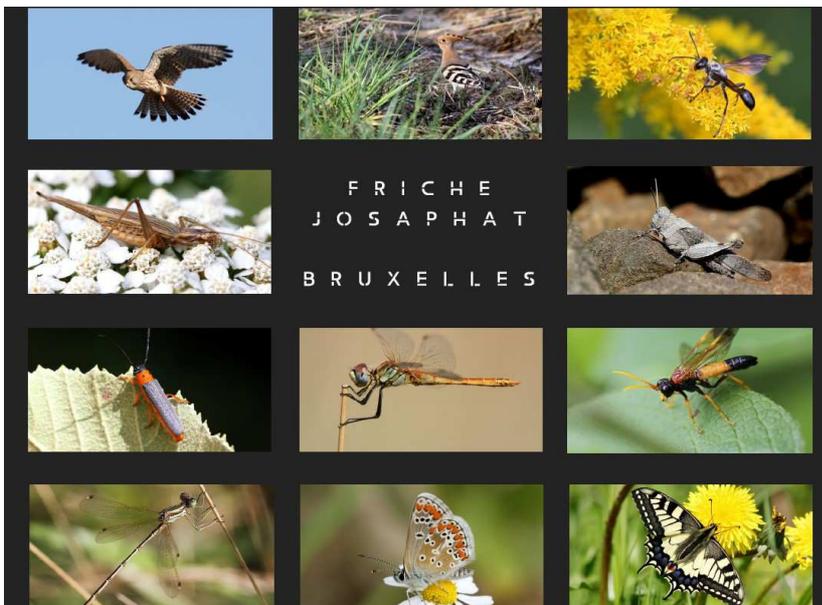
La majorité de nos beaux parcs actuels, ainsi que ceux que l'on souhaite créer sur certaines zones encore non bâties (et pourtant déjà « vertes ») (pensons par exemple au PAD Josaphat ou au PAD Media Park sur Evere et Schaerbeek), ne compensent/compenseront donc pas la perte de biodiversité ! Il faut privilégier la protection de ce qui existe !

Mais qu'en pensent nos hommes et femmes politiques ?

Difficile de se faire une idée précise, tant le sujet est galvaudé et mis à toutes les sauces.

Mais prenons à nouveau le cas du PAD Josaphat et des avis émis fin 2019, alors que l'enquête publique allait se clôturer. A leur lecture, il semble que la biodiversité « locale » ne fasse pas (encore) partie des préoccupations majeures ! Relevons cependant que le collège des Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek tire remarquablement son épingle du jeu en remettant un avis circonstancié, défavorable au projet et où la biodiversité est loin d'être oubliée⁽⁸⁾. A contrario, à Evere, on cherchera sans succès le moindre intérêt pour « les fleurs et les petits oiseaux » : malgré un avis « mitigé » sur le projet, il ne contient aucune position du Collège everois quant à la protection de la biodiversité des lieux⁽⁹⁾ !

Et le gouvernement bruxellois ? Pourrait-il se pencher au chevet de notre biodiversité locale, par exemple en préservant les presque mille espèces différentes recensées sur le site du PAD Josaphat ?



Un échantillon (très limité) de la riche biodiversité de la Friche Josaphat en une carte postale - Collectif « Sauvons la Friche Josaphat »

La réponse du Ministre-Président bruxellois, Monsieur Rudi Vervoort, à plusieurs questions relatives aux PAD en général et au PAD Josaphat en particulier, ne laisse augurer rien de bon.

Même s'il ne ferme pas la porte, l'avenir n'est probablement pas tout rose pour la nature présente dans cette ancienne zone ferroviaire : *Pour le PAD Josaphat, le dialogue reste ouvert, mais je ne peux suivre votre conseil de tout arrêter, sauf à nous fixer rendez-vous dans cinq ou dix ans. Cela ne me paraît pas la meilleure option. Il vaut mieux tenter de sauver le projet et éventuellement le modifier⁽¹⁰⁾.*

Pourrions-nous espérer que « sauver le projet » rime ici avec « sauver la biodiversité » ?

Hélas, à nouveau, l'optimisme n'est probablement pas de mise car, deux phrases plus loin, le Ministre-Président persiste et signe : **En outre, dans dix ans, on nous dira que la biodiversité est plus riche encore et on finira par ne plus rien construire. Ce n'est pas la voie que je choisis⁽¹⁰⁾.** Dont acte !

Le message est on ne peut plus clair : la priorité sera donnée au béton ! Hâtons-nous donc de faire passer ce projet avant que cette fameuse biodiversité l'en empêche définitivement ! Pourtant la crainte de Monsieur Vervoort est, à l'évidence, une reconnaissance implicite de la valeur même de cette richesse biologique. Ici, la vision politique régionale est donc à l'inverse de la réalité scientifique et des recommandations émises. Ce n'est pas la biodiversité qui est menacée par le projet mais bien le projet qui est menacé par la biodiversité ! Le monde à l'envers... ou alors un bel exemple de cette fameuse **opposition au changement transformateur⁽¹⁾** déjà citée plus haut.

La biodiversité : enfin la « bien-aimée » ?

A l'heure où, du fait de l'activité humaine, le climat se détraque et la biodiversité disparaît, le monde scientifique et les citoyens n'ont de cesse de tirer la sonnette d'alarme. Il n'est pas trop tard mais il est certainement temps ! Arrêtons de détruire les zones existantes ! Au contraire, préservons-les afin qu'elles soient les viviers qui permettront la colonisation des nouveaux espaces verts qui seront créés en dehors de ces réservoirs. Terminons en citant l'historien Yuval Noah Harari, lors de sa conférence « The Future of Sapiens » à la Lotto Arena d'Anvers ce 27 janvier 2020 : *Au lieu de dirigeants "authentiques", nous avons besoin de dirigeants responsables qui donnent aux gens la liberté de continuer à penser par eux-mêmes⁽¹¹⁾.* Faisons le vœu que nos dirigeants soient aussi responsables et actifs dans la protection de la biodiversité locale existante en lui laissant la place qu'elle mérite et qu'elle devienne enfin leur « bien-aimée ».

(1) ONU Info du 6 mai 2019 - Un million d'espèces sont menacées d'extinction, alerte un groupe d'experts - <https://news.un.org/fr/story/2019/05/1042791>.

(2) Natuurindicatoren 2019 - Toestand van de natuur in Vlaanderen, cijfers voor het beleid (résumé) : https://pureportal.inbo.be/portal/files/17511316/Vriens_etal_2019_Natuurindicatoren2019.pdf.

(3) Vilt.be du 9 janvier 2020 - 51 gebieden krijgen erkenning als natuureservaat - <https://www.vilt.be/51-gebieden-krijgen-erkenning-als-natuureservaat>.

(4) De Sloover Sara – Stad snakt naar groen – Bruzz #1696 – 19/02/2019 (aussi consultable en ligne : <https://www.bruzz.be/milieu/brussel-versteent-en-snakt-naar-groen-2020-02-19>).

(5) Chapitre 6, et plus spécifiquement l'article 66, de l'Ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature.

(6) Piano E., Souffreau C., Merckx T., et al. - Urbanization drives cross-taxon declines in abundance and diversity at multiple spatial scales. *Glob. Change Biol.* – 2019 ; 00 : 1–16. <https://doi.org/10.1111/gcb.14934>.

(7) IRSNB – Actualité du 15/01/2020 - La faune appauvrie par l'urbanisation - <https://www.naturalsciences.be/fr/news/item/18570/>.

(8) Avis défavorable concernant le PAD Josaphat – annexe à l'analyse du Collège du 19/11/2019.

(9) PAD Josaphat - Avis de la commune d'Evere (InfoEvere 007 – janvier 2020) – pp. 16-17.

(10) Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - Compte-rendu intégral de la séance plénière du vendredi 29/11/2019 - p. 15.

(11) Formesyn Lynn - 28/01/2020 - Een cursus 'Harari' voor iedereen aan de top (www.dewereldmorgen.be).



Vie de la CEBE

Voulez-vous de nos nouvelles

Par Frédérique Gilles (FG) et Michèle Rooseleir (MR)

Jango

Au cœur de l'hiver, le site de l'Hof Ter Musschen a accueilli un nouvel hôte.

Jango est un double poney Connemara, gris, au tempérament sensible, confiant et amical. Il est arrivé du Tournaisis, le 20 février, par une journée venteuse en pleine période de tempêtes...

Venant d'une petite écurie où il vivait principalement en box, il a découvert avec surprise et joie l'espace inattendu de la prairie. L'entente entre lui et Tequila a été immédiate, savourant ce retour à la liberté dans un grand galop côte à côte. Jango retrouvait le mouvement, l'amitié, l'accès à l'herbe, sa véritable nature d'équidé en quelque sorte.



Premier galop de concert pour Tequila et Jango, : un vent nouveau de liberté souffle sur l'Hof ter Musschen (février 2020)
Karim Abraheem - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Après des débuts sous un climat houleux, le calme est revenu et le printemps s'est rapidement installé dans le pré. Le vert s'est déployé, les fleurs ont éclo dans un silence inhabituel et Jango a trouvé un équilibre dans ce cadre préservé. Il s'épanouit désormais dans un milieu qui correspond mieux à ses besoins. Ses origines irlandaises lui permettront en principe de s'acclimater à la vie en plein air toute l'année.

Récemment, Swap, un troisième cheval, s'est joint au duo des poneys. Ils forment depuis lors un petit troupeau soudé et quasi inséparable.

Pendant la période de confinement, des dizaines de promeneurs en quête d'évasion, ont découvert avec émerveillement la beauté et la quiétude du site. Les chevaux les ont captivés, leur faisant oublier, le temps d'une balade, les craintes liées au Coronavirus et la restriction de libertés.

Le 7 mai, Jango a fêté ses 15 ans. C'est pour lui le début d'une nouvelle tranche de vie et d'une amitié avec Frédérique. (FG)



Jango (Hof ter Musschen – février 2020)
Karim Abraheem - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Du blé au pied du moulin de l'Hof ter Musschen

Les boulangers du fournil de l'Hof ter Musschen en rêvaient depuis longtemps, et voici qu'aujourd'hui, après bien des démarches administratives, c'est presque une réalité : un champ de blé sera ensemencé cet automne au pied du moulin qui jouxte la « ferme des Moineaux » et son fournil, permettant de boucler sur le même site le cycle complet de la fabrication du pain, depuis les semailles des céréales, leur récolte et leur transformation en farine sous la meule du moulin, jusqu'à la cuisson de la pâte dans le four du fournil.

Mais on ne sème pas du blé à tout vent, comme cela ! Un champ, cela se prépare des mois à l'avance... Ainsi, en pleine période de confinement, nos boulangers ne se sont pas croisés les bras ; ils ont activement travaillé sur leur futur champ contigu à la butte du moulin à vent : une prairie partiellement colonisée par les rejets de prunelliers constituant la haie vive voisine.

Voici les étapes de cette préparation de terrain : **fin mars** : taille des branches de prunelliers ; **2 avril** : broyage et exportation des restes végétaux ; **3 avril** : fauche de la prairie ; **5 avril** : hersage, une opération qui vise à casser les mottes de terre et à déraciner les plantules ; **4 mai et 14 mai** : nouveaux hersages.

1300 m² de terrain ont ainsi été dégagés pour accueillir le futur blé, un mélange de 6 variétés anciennes de froment, présentant l'avantage d'être plus résistant aux maladies et contenant moins de gluten que le blé traditionnellement en usage aujourd'hui.

Un champ ne peut produire du blé chaque année ; une rotation est prévue pour laisser la terre en repos une année sur trois et/ou accueillir une autre culture. Le premier champ de blé semé par nos boulangers en 2018 et moissonné l'été dernier à Sint-Stevens-Woluwe (voir EDM 130 et 131) accueille cette année des potirons. A l'automne 2019, c'est une nouvelle parcelle, louée rue de la Limite à Kraainem, qui a été ensemencée pour être récoltée bientôt. En attendant le tour de notre champ de blé fétiche au pied du moulin... (MR)



L'emplacement du futur champ de blé, au pied du moulin (mai 2020)
Michèle Rooseleir - Copyright © 2020 CEBE-MOB



Le blé croît à toute vitesse rue de la Limite, à Kraainem (mai 2020)
Michèle Rooseleir - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Trois mois de confinement et de déconfinement...

... nous auront amenés, nous bénévoles de la CEBE, à suspendre nos gestions mensuelles, annuler toute visite guidée, ne plus correspondre entre nous qu'électroniquement ou par téléphone ! Du jamais vu, en trente ans de bons et loyaux services à la nature !



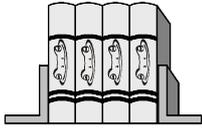
Première fauche à l'Hof ter Musschen par David Estrada (mai 2020)
Michèle Rooseleir - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Enfin, l'étau se desserre ; timidement, nous nous remettons au travail par demi-journée d'abord et en petit comité. Un premier test s'est révélé concluant ce deuxième samedi de juin au **Moeraske**, et ce troisième samedi, c'est au **Jardin des Aromatiques** que nous dégageons les herbes folles qui ont envahi les plates-bandes, taillons la haie et arrachons l'exubérante Renouée du Japon.

Au **Walckiers**, Bruxelles Environnement a procédé à la fauche des prairies.

A l'**Hof ter Musschen**, la débroussailleuse a inauguré sa saison 2020 dans la prairie semi-humide en deçà du fournil. En juillet, nous irons de l'avant.

Et vous, viendrez-vous nous prêter main forte ? (MR)



Articles – Mini-dossiers

La Botanique des rues (27) – La Digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*)

Par Anne-Marie Paelinck

Sa présence dans la Région de Bruxelles-Capitale

La population de la graminée, la digitale sanguine, *Digitaria sanguinalis*, est en **augmentation** dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette espèce **méridionale** et **thermophile** apprécie le ballast des voies ferrées, les endroits ensoleillés dans les jardins et dans les potagers, les interstices entre les pavés des rues ou le long des façades, les bernes des routes. Elle colonise des milieux dégagés par l'épandage de pesticides comme dans les sites ferroviaires où elle se révèle une des « mauvaises herbes » dominantes. En outre, cette **espèce pionnière** est dite **rudérale** car elle s'implante dans des endroits modifiés par l'action de l'homme.

Son nom : La digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*)

En néerlandais, « harig vingergras », la digitale velue.

Le nom latin : ***Digitaria sanguinalis* Scop.**

Le nom de genre *Digitaria* (du lat. *digitus*, doigt) évoque l'inflorescence digitée. Quant à l'épithète *sanguinalis* (du lat. *sanguinalis*, is, e, de sang), elle rappelle que la plante verte est en partie lavée de rouge.

Sa famille

Elle appartient à la famille des **Graminées (*Poaceae*)** qui sont des monocotylédones* supérieures. Les céréales comme le blé, l'orge, l'avoine... font partie de cette famille.

Sa description

La digitale sanguine est haute de 10 à 50 cm.

Sa racine est fibreuse, ne dépasse pas 50 cm de profondeur.

Dans leur partie inférieure, **les tiges** s'étalent sur le sol, s'enracinent souvent et se redressent ensuite.

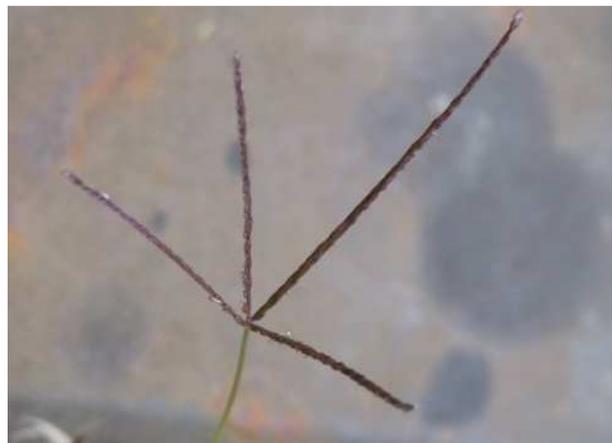
Les feuilles sont vertes, souvent teintées de violet rougeâtre. Généralement velues, elles sont fréquemment ondulées et assez courtes. Elles sont larges de 6-10 mm. Les gaines sont aussi habituellement velues. Les inférieures sont un peu aplaties tandis que les supérieures sont légèrement renflées. Rappelons que la gaine est la partie plus ou moins dilatée à la base d'une feuille. A la jonction de la gaine et de la feuille, nous voyons une languette, dite ligule. Celle de la digitale sanguine est courte et denticulée.



Digitaria sanguinalis – Aspect général
Marianne Mabilie - Copyright © 2020 CEBE-MOB

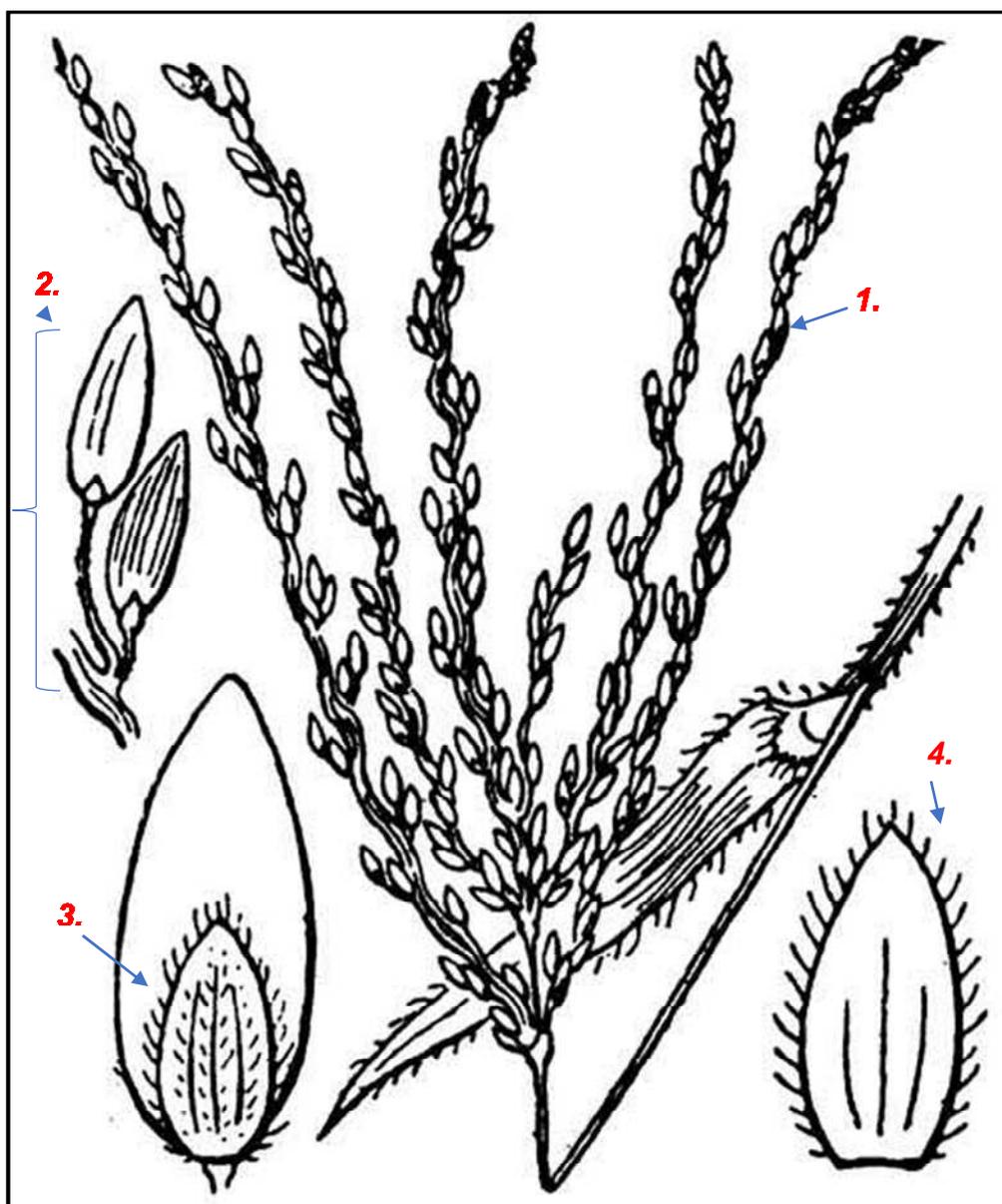


Digitaria sanguinalis - Feuilles
Marianne Mabilie - Copyright © 2020 CEBE-MOB



Digitaria sanguinalis - Inflorescence
Marianne Mabilie - Copyright © 2020 CEBE-MOB

L'**inflorescence** est digitée, composée de 3 à 10 épis* d'épillets* (1). Les épis très grêles, souvent violacés, sont d'abord dressés puis, ils s'évalent. Les épillets de la digitale sanguine sont lancéolés, longs de 3 mm. Ils sont comprimés dorsalement, disposés sur deux rangs et par groupes de deux sur l'axe de l'épi. Cet axe est comprimé, ailé et a deux sillons. L'un des deux épillets est porté par un très court pédicelle*, l'autre par un pédicelle plus long (2). Chaque épillet montre deux fleurs dont une seule est fertile. La fleur stérile est la fleur inférieure restée à l'état rudimentaire, la fleur fertile est la fleur supérieure. La base de chaque épillet est protégée par de petites bractées* : les glumes*. La glume supérieure égale le quart à la moitié de l'épillet. Elle est ciliée, velue et montre trois nervures. La glume inférieure est petite (0,3 mm de longueur) mais elle est toujours bien visible. La lemme de la fleur stérile est aigüe, courtement ciliée. La lemme est une petite bractée dite glumelle* proche de la fleur d'un épillet. Coste a représenté la lemme de la fleur stérile en bas à droite dans le dessin (4). En bas à gauche, nous observons la glume supérieure couvrant la moitié de l'épillet, précisément la moitié de la lemme de la fleur fertile (3). Les épillets tombent entiers à maturité.



Digitaria sanguinalis (Extrait de la Flore de Coste)

1. Epi
2. Groupe de deux épillets, porté l'un par un très court pédicelle et l'autre par un pédicelle plus long
3. Glume supérieure couvrant la moitié de l'épillet
4. Lemme de la fleur stérile

Confusions possibles avec la digitale glabre (*Digitaria ischaemum*)

Cette autre espèce annuelle pousse dans les mêmes milieux que la digitale sanguine. Comme elle, sa population est en augmentation en Région bruxelloise mais elle est néanmoins moins abondante. Elle se distingue principalement de la digitale sanguine par ses feuilles et ses gaines foliaires généralement glabres, souvent avec une touffe de poils à la base du limbe. Les épis digités sont moins nombreux, deux à quatre. La glume supérieure est longue, couvrant l'épillet.



Digitaria ischaemum - Feuilles
Marianne Mabile - Copyright © 2020 CEBE-MOB



Digitaria ischaemum - Inflorescence
Marianne Mabile - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Sa floraison

La digitaire sanguine fleurit de juillet à octobre.

Son cycle vital

C'est une espèce annuelle. Elle est dite **thérophyte** (du grec *théros*, saison, et *phyton*, plante). Les graines germent au printemps.

Ethologie

Elle est pollinisée par le vent. Aussi, elle est dite **anémophile** (du grec *anemos*, vent, et *philos*, ami).

Ses usages

Elle n'a pas d'usage utile.

Son aire

L'aire d'origine de cette espèce thermophile est discutée. Nous pouvons néanmoins la situer dans la région méditerranéenne, le sud-ouest de l'Asie ou en Inde. De là, cette espèce s'est propagée dans les régions modérément chaudes et les subtropicales. Quoiqu'il en soit, tous les agriculteurs du monde la voient comme une mauvaise herbe.

La digitaire sanguine est une espèce de champs sablonneux, de bord de chemins, de terrils et de ballast des voies ferrées. Elle pousse de préférence sur des sols pauvres.

En Flandre et dans le Brabant, sa population est en augmentation. Alors qu'avant 1971, la digitaire glabre, *Digitaria ischaemum*, était plus répandue, actuellement, la digitaire sanguine est plus nombreuse. C'est son caractère rudéral qui lui a permis de s'installer dans les villes. Aussi, cette présence citadine reflète moins son exigence de sols pauvres sablonneux que la digitaire glabre.

En Wallonie, nous pensons qu'à cause de ses exigences écologiques, elle serait moins rare que ce que l'Atlas de 1972 reflète (Atlas van de Flora).

Vocabulaire

Bractée (une) : (lat. *bractea*, feuille de métal) petite écaille située à la base d'une inflorescence.

Epi (un) : (lat. *spica*, pointe) inflorescence formée d'un axe allongé portant, à des niveaux différents, des fleurs sessiles, c'est-à-dire non pédicellées, ou presque sessiles. Le pédicelle est le support d'une seule fleur dans une inflorescence. Dans le cas des fleurs sessiles, le pédicelle est absent et dans celui des fleurs subsessiles, il est presque absent.

Epillet (un) : (du lat. *spica*, épi) chaque élément constitutif d'un épi composé d'une Graminée ou Poacée.

Glume (une) : (du lat. *gluma*, glume) chacune des deux pièces scarieuses qui protègent l'épillet dans une inflorescence de Poacée. Les glumes comme les glumelles formeront la balle, résidu du battage des céréales.

Glumelle (une) : (du lat. *gluma*, glume) chacune des deux pièces scarieuses qui protègent chaque fleur d'un épillet d'une Poacée. La lemme est la glumelle inférieure dans l'épillet. La paléole est la glumelle supérieure.

Monocotylédones (les) : (du gr. *monos*, seul, et *kotyledon*, cavité, petite coupe) classe (ou groupe) de plantes à fleurs, certes pas colorées vivement. Parmi leurs caractères, notons : plantule à 1 cotylédon, feuilles à nervation généralement parallèle, fleurs typiquement trimères, pollen à 1 seul pore germinatif.

Pédicelle (un) : (du lat. *pedicellus*, petit pied) dans une inflorescence, petit axe portant à son sommet une seule fleur, et, dans le cas des Poacées, un seul épillet.

Bibliographie - Ouvrages principaux

- *Atlas van de flora van Vlaanderen en het Brussels Gewest*, 2006, éd. Instituut voor Natuur en Bosonderzoek, Nationale Plantentuin van België.

- BOULLARD, B., 1988.- *Dictionnaire de Botanique*, éd. Marketing.

- COSTE, H., 1905.- *Flore de la France*, vol. 3, pp. 551-552.

- LAMBINON, J. & VERLOOVE, F., 2012.- *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (...)*, 6^e é. Jardin botanique de Meise.

- MURATET, A. - LESNE, S. - MOTARD, E. - MACHON, D., 2011. - *Sauvages de ma rue. Guide des plantes sauvages des villes de la région parisienne*, dir. N. MACHON, éd. Museum national de Paris & Lepassage.

- VAN ROMPAEY, E. & DELVOSALLE, L., 1979. - *Atlas de la Flore belge et luxembourgeoise*, éd. Jardin Botanique National de Belgique.

- [https : // www.floraofbrussels.be/floraofbrussels/indexfr.php](https://www.floraofbrussels.be/floraofbrussels/indexfr.php).

- [https : // flora.inbo.be //Pages/Taxon/TaxonIdentification](https://flora.inbo.be/Pages/Taxon/TaxonIdentification).

Erratum à l'EDM n° 109 - La Botanique des rues (7) – La Cochléaire danoise

Anne-Marie nous prie de publier la correction suivante à son article sur la Cochléaire danoise, paru dans l'EDM n° 109 – Printemps 2014, pp. 7-8 :

A la p. 8, au 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, il convient de lire : *Cette fausse cloison délimite deux loges contenant chacune 6 à 8 **graines**. Ces dernières sont petites, tuberculeuses, non ailées. **Les silicules sont surmontées du style* persistant, long d'un millimètre.** (...)*

Auriez-vous une adresse e-mail à nous communiquer ?



Afin de faciliter les contacts, nous aimerions pouvoir disposer des adresses « courriel » de nos abonnés. Cela nous permettrait de vous contacter rapidement :

- pour vous rappeler une activité particulière ou vous signaler une menace sur un de nos sites,
- pour vous avertir en cas de retour d'un exemplaire « papier » (nous ne sommes pas toujours avertis d'un déménagement et nous ne savons alors plus vous contacter).

Si vous souhaitez nous communiquer, modifier ou supprimer vos coordonnées « e-mail » et autres, merci de nous écrire à l'adresse cosyandre@yahoo.fr. Nous garantissons leur usage dans le cadre strict et unique de la CEBE, nous conformant ainsi à la loi sur la protection des données à caractère personnel.

Le PAD Josaphat

Par Jean-Philippe Coppée

Qu'est-ce qu'un PAD ?

L'actualité urbanistique bruxelloise de l'année 2019 restera sans conteste le raz-de-marée de contestations en tout genre autour des PAD. Cet acronyme signifie *Plan d'Aménagement Directeur*, rebaptisé par ses détracteurs, *Plan Anti-Démocratique* ou *Plan d'Aménagement Dictateur*. Le ton est donné !

Un PAD est *l'outil d'aménagement de compétence régionale qui permet de définir en un seul mouvement les aspects stratégiques et réglementaires d'une stratégie urbaine*.

Il occupe une place importante dans la hiérarchie des plans régionaux⁽¹⁾. Les PAD sont élaborés par *Perspective.brussels*, le bureau bruxellois de la planification. Cette administration a comme rôle principal d'être un centre d'expertise. Elle initie la stratégie de développement à l'échelle de la Région de Bruxelles Capitale.

Un PAD va se concentrer sur l'aménagement d'une zone donnée en y précisant :

- les affectations (habitat, commerces, bureaux, etc.) et les superficies qui doivent leur être dédiées ;
- la trame générale des espaces publics (structuration des voiries, espaces publics, paysage) ;
- les caractéristiques des constructions ;
- l'organisation de la mobilité et du stationnement.

Ces plans sont élaborés en concertation avec les autorités et opérateurs publics auxquels les acteurs urbains privés sont associés.

Parmi les critiques et reproches faits à ces plans, on relève, entre autres :

- 1) leur capacité à déroger aux affectations et prescriptions déjà existantes. On pourrait donc voir, par exemple, fleurir un immeuble-tour dans une zone où le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) limite le gabarit des bâtiments à quelques étages. Il y a donc un détricotage du cadre existant, le PAD fonctionnant selon ses propres règles.
- 2) leur manque de transparence et de concertation. Par exemple, la procédure d'enquête publique ne se termine pas par une commission de concertation. Ou encore, les administrations consultées (Commission Royale des Monuments et Sites, par exemple⁽²⁾) ont été contactées quasi simultanément sur 4 projets de PAD, comptant ensemble des milliers de pages, cartes et plans, en ayant l'obligation légale de rendre un avis dans les 30 jours.

Tout cela crée un certain malaise, d'autant plus que les études d'impact sont menées par des bureaux privés... payés par la Région ! A titre d'exemple, si l'on regarde la façon dont ils abordent le volet « biodiversité », on peut se rendre compte qu'ils ne travaillent pas tous avec la même rigueur. Sans porter de jugement quant à leur contenu et à leur exactitude, les études de la biodiversité pour le PAD Mediapark (site RTBF-VRT à Schaerbeek) et pour le PAD Josaphat (voir ci-dessous), réalisées par deux bureaux distincts, démontrent à loisir les différences d'approche et de profondeur dans les recherches. Et pourtant, ils sont tous les deux agréés par la Région !

Le PAD Josaphat

Parmi ces différents PAD, l'un d'eux concerne l'ancienne gare Josaphat, installée à cheval sur les communes de Schaerbeek et d'Evere. A ne pas confondre avec le Parc du même nom, la gare « Josaphat » est, pour



La Friche Josaphat depuis la station SNCB d'Evere, rue A. De Boeck (juin 2020)
Jean-Philippe Coppée – Copyright © 2020 CEBE-MOB

l'essentiel, composée d'une grande friche, traversée par la ligne de chemin de fer 26. Une telle zone vierge (et verte), pour ainsi dire non bâtie (environ 33,5 ha), a de quoi susciter les convoitises ! L'idée a donc germé d'urbaniser cette zone, en projetant d'y installer 1600 logements (14 ha), des équipements sportifs (4,5 ha), une tour-hôtel (20 étages !), des voiries, des espaces verts (seulement 4 ha), le tout en bétonnant une surface de l'ordre de 19,5 hectares.

A la CEBE, comme « riverains » du site, nous avons étudié la partie « biodiversité » de ce dossier.

Principe de l'étude d'impact

Une étude d'impact (parfois appelée également « étude d'incidences ») doit étudier chaque volet/paramètre (eau, bruit, mobilité, biodiversité, etc.) en détaillant la situation initiale et projetée. Elle doit ensuite déterminer les incidences imputables au projet pour pouvoir proposer des mesures visant à éviter, supprimer ou réduire les incidences négatives qu'il pourrait générer.

C'est le canevas-type que le bureau doit suivre. Il va de soi que, dans le cas où l'étude de la situation initiale est incomplète et/ou erronée, il y aura un effet de cascade, avec des incidences probablement sous-estimées et des mesures insuffisantes et/ou inadéquates.

Cette étude prend la forme d'un « rapport d'incidences environnementales (RIE) » et d'un résumé non technique. Ces documents sont ensuite proposés à la population lors d'une enquête publique. Celle pour le PAD Josaphat s'est déroulée du 3 octobre 2019 au 2 décembre 2019. C'est dans ce cadre que nous avons examiné le volet « biodiversité » de ce RIE et que nous avons fait part de notre avis, comme beaucoup d'autres riverains et associations.



*L'une des deux cartes postales éditées par les défenseurs de la Friche Josaphat, afin de sensibiliser le public à sa protection
Collectif « Sauvons la Friche Josaphat »*

La friche Josaphat a besoin de votre soutien !

Le site est défendu par bon nombre de riverains et d'associations, fédérés dans le groupe Facebook « Sauvons la friche Josaphat / Het wilde Josaphat beschermen ». N'hésitez pas à leur apporter votre soutien en rejoignant ce groupe. De cette manière, vous pourrez suivre son actualité (observations, suivi du dossier, etc.) et éventuellement intervenir activement lors de l'une ou l'autre action organisée.

L'avis de la CEBE

Notre avis a été développé en 6 points⁽³⁾:

- non-respect de l'Ordonnance Nature ;
- faiblesse de l'étude d'impact ;
- statut de protection des espèces ;
- inadéquation des mesures proposées ;

- insécurité juridique ;
- responsabilité régionale.

Non-respect de l'Ordonnance Nature

Le texte le plus important en matière de protection de la nature en Région de Bruxelles Capitale est l'Ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature. Ce texte détaille notamment le statut de protection des espèces animales et végétales sur le territoire régional (articles 67 et 68).

Rappelons tout d'abord que toutes les espèces européennes d'oiseaux, de mammifères (sauf rats, souris, animaux domestiques agricoles ou de compagnie), de reptiles et d'amphibiens **bénéficient d'une protection stricte** sur l'ensemble du territoire régional (Annexe II.2 de l'Ordonnance).

Il est également précisé qu'il est notamment interdit de détruire ou d'endommager intentionnellement ou en connaissance de cause les habitats des espèces protégées ainsi que de les perturber durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation ou de migration.

Cette protection peut s'exercer à la condition que le bureau d'étude en charge du dossier ait dressé un relevé exhaustif des espèces existantes. Hélas, il n'en a rien été. A titre d'exemple, au 10 septembre 2019, le site était susceptible d'héberger ou d'offrir un relais de migration pour 922 espèces végétales et animales. Parmi celles-ci, 759 espèces indigènes (798 avec les exotiques) ont été recensées de 2014 à septembre 2019.

Pourtant, à la lecture du rapport, on relèvera péniblement : le geai des chênes, le merle, le pigeon domestique (SIC !), la perruche à collier, le lapin de garenne, des coccinelles (sans plus de précision), plusieurs espèces de papillons (sans les citer), etc. Quand nous vous disions que la profondeur et la rigueur de l'étude pouvaient parfois laisser à désirer !

Sans relevé d'espèces, comment peut-on garantir que celles-ci ne seront pas dérangées par la mise en œuvre du projet ? Comment peut-on garantir leur statut de protection... et donc le respect de la loi ?

Insuffisance de l'étude d'impact

Dans son étude de la situation initiale, l'auteur de l'étude parle d'insectes butineurs comme les abeilles (dont les abeilles sauvages), les bourdons, mais aussi de plusieurs espèces de papillons. Ici aussi, n'espérez pas plus d'informations. Leur relevé (exhaustif ?) s'arrête là.

Mais vous, vous êtes probablement plus curieuses. Voici donc quelques données facilement disponibles... pour qui veut bien se donner la peine de chercher !

Le 23 novembre 2019, nous avons consulté le site « Observations.be » (disponible pour tout un chacun, sans restriction). Nous nous sommes focalisés uniquement sur l'ordre des hyménoptères (auquel appartiennent les abeilles et bourdons, puisque le bureau d'études les citait dans le RIE) et sur les papillons de jour, également cités.

Et là, surprise :

- 156 espèces d'hyménoptères avaient déjà pu être observées dans la Friche Josaphat, dont 27 sont considérées comme « rare » ou « très rare » et
- 32 espèces de papillons de jour avaient été observées sur le site, dont 6 sont considérées comme « rare » ou « très rare ».

Notons que les abeilles sauvages et les papillons sont des groupes réputés comme bien étudiés du fait de leur relative facilité d'identification, notamment sur photo. Pourquoi donc le bureau d'études n'a-t-il pas poursuivi ses recherches comme nous, nous avons pu (si facilement) le faire ? Quoi qu'il en soit, résumer l'inventaire de ces deux groupes d'insectes, comme l'auteur du rapport le fait, prouve sans aucune hésitation possible le manque de sérieux et de profondeur de cet aspect du dossier.

Statut de protection des espèces

Vu les insuffisances de l'étude, le statut de protection de certaines espèces n'a pu être approché. Or, de très nombreuses espèces observées dans la zone sont susceptibles de bénéficier d'une protection au niveau de la Région. Le raisonnement est éminemment simple : si on ne cite pas les espèces dans l'étude, aucune raison de se préoccuper de leur éventuelle protection ! Et cela pourrait d'autant plus faciliter la tâche des bétonneurs !

Inadéquation des mesures proposées

Pour chaque volet étudié, l'auteur du dossier doit proposer des mesures visant à éviter, supprimer ou réduire les incidences négatives susceptibles d'être générées. Si on observe les mesures proposées pour le volet « biodiversité (faune-flore) », on se rend compte très rapidement de leur inadéquation. Forcément, avec un état des lieux « succinct », impossible de définir des mesures pouvant pallier l'impact des travaux et aménagements.

Pire, pas mal des mesures proposées par l'auteur n'essaient pas de conserver la biodiversité existante, rare et spécifique à bien des égards, mais bien de la « remplacer » via des aménagements divers. Face à ce manque d'adéquation des mesures reprises dans le dossier, nous avons demandé que des mesures plus précises soient définies afin de réellement éviter, supprimer ou réduire les incidences pour le volet « faune-flore ».

Insécurité juridique

Au vu des lacunes et manquements relevés dans l'étude, on peut supposer que, comme la base n'est pas bonne, l'administration pourrait être induite en erreur. Allons même plus loin ! La procédure de consultation publique est tout simplement potentiellement viciée.

Responsabilité de la Région

Au vu de ces différents arguments, il est impossible que la Région puisse décider sur cette base. Il est de sa responsabilité de veiller à ce que l'ensemble du patrimoine naturel régional, et plus particulièrement ici, les paysages, les milieux mais surtout les espèces, soient protégés, conformément au cadre légal existant. A l'heure actuelle, aucune garantie n'est donnée à ce niveau.

Une conclusion : le retrait du dossier

Au vu de cette analyse (et de celles réalisées par d'autres associations pour les aspects « mobilité » ou « eau », par exemple), il semble essentiel que *Perspective.brussels*, qui travaille ici en concertation avec la Société d'Aménagement Urbain (SAU), retire le projet actuel afin que des études complémentaires et sérieuses soient réalisées.

Suivant le résultat de ces études, le projet pourrait alors soit être abandonné, soit être revu. Dans cette dernière option, tout le processus de consultation publique serait bien évidemment à recommencer. Cette saine logique ne sera pourtant pas nécessairement d'application.

L'avis de la Commission Régionale de Développement est attendu pour cette année 2020. Ce document sera une synthèse des avis recueillis auprès des administrations et lors de la consultation publique. Le projet de PAD pourrait alors être (simplement) amendé et proposé, en deuxième lecture, au gouvernement régional.

Faisons à nouveau le vœu que nos dirigeants ne se veuillent pas uniquement « authentiques » mais aussi « responsables » lorsqu'on parle de biodiversité. Faune et flore, ce n'est pas seulement « mettre du vert » dans la ville. Cette « verdure » doit avoir une certaine qualité et une réelle diversité. Si la Région de Bruxelles Capitale continue de nier et de détruire la richesse biologique présente sur son territoire, celui-ci deviendra, à terme, également invivable pour ses habitants humains.

Un dossier décidément très chaud

Le samedi 25 avril 2020, en plein confinement Covid-19, une grue, sur ordre de la Société d'Aménagement Urbain (SAU), a décapé la végétation et mis le terrain à nu pour tracer un chemin de 7 mètres de large sur une centaine de mètres. Outre le fait que le milieu a été perturbé en pleine période de reproduction, on ne peut que s'interroger sur la nécessité de réaliser un tel aménagement durant le confinement, qui plus est, sans avertissement préalable (outre la commune de Schaerbeek, non prévenue, le site est aussi suivi par des naturalistes qui en font l'inventaire). Même si ces travaux ne semblaient pas exiger de permis et qu'ils seraient justifiés par des études de sol à venir, ils restent un bel exemple d'hermétisme de l'administration, de non-concertation démocratique et de politique du « fait accompli ».



*La « percée » à travers la Friche (avril 2020)
Alain Boeckx – Copyright © 2020 CEBE- MOB*

- (1) Plans stratégiques et réglementaires - Plan d'Aménagement Directeur (PAD) (<https://perspective.brussels/fr/plans-reglements/plans-strategiques-et-reglementaires-plan-damenagement-directeur-pad>).
- (2) Avis de la CRMS relatif au PAD Josaphat ([SBK40040_646bis_PAD_Josaphat.pdf](#)).
- (3) L'intégralité des 10 pages de ce courrier est téléchargeable sur le site de la CEBE, d'IEB ou sur la page Facebook « Sauvons la friche Josaphat ».



Nos sites

Les invités et résidents du marais (2) – Les mésanges

Par Didier Pansaers

Le site de l'Hof ter Musschen est un petit écrin de nature en plein cœur de la ville. Cet espace privilégié réunit des conditions favorables à l'avifaune. Certains oiseaux y nichent et y demeurent à plein temps, d'autres y passent à peine quelques instants sur leur voie migratoire.

Depuis 2013, l'équipe de bagueurs de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique récolte une foule d'informations sur la présence des uns et des autres. C'est l'occasion de partager cette expérience et de présenter les espèces, des plus communes aux plus rares, sous forme didactique. Cette fois-ci, nous nous intéresserons aux mésanges.

Les Mésanges font toutes partie de l'ordre des PASSEREAUX et nous présentons 6 espèces appartenant à deux familles différentes. Elles appartiennent à la famille des Paridés sauf la Mésange à longue queue, seule représentante européenne des Aegithalidés.

Les Mésanges sont de petits oiseaux très actifs et doués pour l'acrobatie. Elles semblent être en perpétuelle quête de nourriture sur les rameaux les plus fins des arbres, regardant tête en bas sous les feuilles pour traquer les chenilles, insectes et araignées.

Si certaines espèces sont plus discrètes, la charbonnière et la bleue, peu farouches, égayent les jardins de leur chant et par leur virevoltage incessant. Ces deux espèces très fréquentes nichent jusque sur nos façades pour autant que le propriétaire ait la bonne idée d'y accrocher un nichoir. Pour leur couvée, les Mésanges font preuve d'une grande capacité d'adaptation et pour la plupart cherchent une cavité naturelle ou non, soit la creusent elles-mêmes. Ce comportement leur a valu le nom de « cavernicoles ». Si elles sont essentiellement insectivores et territoriales durant la belle saison, elles deviennent plus grégaires et adoptent un régime granivore en hiver, preuve supplémentaire de leur grande adaptabilité. De là, l'importance du nourrissage dans les jardins. Il n'est pas rare d'observer des « rondes » de Mésanges : vols suivis de plusieurs individus, parfois même d'espèces différentes, voyageant d'un site à l'autre en quête de nourriture. Mais aux premiers rayons du soleil de printemps, cette trêve hivernale est rompue et la compétition s'élève à tous les niveaux : accouplement, site de nidification, territoire et nourriture.

Nous commencerons par présenter la plus menue qui ne fait donc pas partie de la même famille et ce malgré son nom. Ensuite, nous présenterons cinq autres espèces rencontrées sur le site par ordre croissant de taille.

La Mésange à longue queue, *Aegithalos caudatus*. Famille des Aegithalidés

Cette Mésange est facilement identifiable : de très petite taille (7 à 9 gr.), au corps arrondi, à bec minuscule et à queue allongée, fine et droite. Elle ressemble à une boule de plume plantée sur un tuteur. Elle se déplace dans les parties hautes des arbres et des buissons. Elle tisse un nid fin et délicat pour y pondre ses œufs.



*Cette petite boule de plumes ressemble à une peluche. La Mésange à longue queue est facile à identifier. Aucun dimorphisme sexuel ne permet de distinguer mâle et femelle. La sous-espèce "caudatus" (photo de droite) est plus rare (*Aegithalos caudatus caudatus*). La tête est alors entièrement blanche.*

Statut sur le site : présence régulière toute l'année, nicheur, fréquente la mangeoire en hiver en petits groupes de quelques individus.

Migration : sédentaire, elle est observable partout en Belgique toute l'année. Les oiseaux plus nordiques se contentent de se déplacer plus au sud durant l'hiver. Elle souffre des hivers rigoureux mais compense cette mortalité par un taux de reproduction élevé.

La Mésange noire, *Periparus ater*. Famille des Paridés

A peine plus grande que la Mésange à longue queue (8 à 10 gr.), la Mésange noire évolue surtout dans les forêts de conifères. De teintes sobres, elle se repère cependant aux marques blanches au niveau des joues, par une barre alaire et par une tache oblongue à la nuque qui la caractérise particulièrement.



La Mésange noire est assez terne, seules quelques plages blanches viennent pigmenter le plumage chamois, gris ardoise et noir de la calotte. Pas de dimorphisme sexuel. La tache blanche sur l'arrière de la calotte et dans la nuque est déterminante pour l'identification de l'espèce.

Statut sur le site : présence en automne et en hiver, non nicheur, elle visite parfois les mangeoires lorsque la nourriture vient à manquer dans les milieux forestiers.

Migration : Les oiseaux plus nordiques se contentent de se déplacer plus au sud durant l'hiver, parfois en très grand nombre.

La Mésange bleue, *Cyanistes caeruleus*. Famille des Paridés

C'est la plus colorée de la famille. Du haut de ses 9 à 12 gr., la Mésange bleue s'impose souvent dans les parcs et jardins et affectionne les nichoirs pour élever sa couvée. Grande amatrice de chenilles, elle fréquente les bois et arbres à feuilles caduques. On reconnaîtra le mâle à la couleur bleue plus intense que celle de la femelle : ce dimorphisme est plus évident au printemps.

Statut sur le site : présence continue, nicheur, elle occupe les nichoirs et présente un taux de reproduction important. Une nichée de 14 poussins a déjà été recensée sur le site.

Migration : Sédentaire, mais parfois en automne, elle se déplace du nord au sud en grand nombre, on parle alors d'invasions.



Jeune Mésange bleue en plumage post-juvénile. Elle ressemble en tous points à l'adulte mais n'a que quelques mois. Il est un peu tôt pour en déterminer le sexe avec certitude. Même si les plumes de la calotte affichent timidement un début de bleu azuré, ce qui pourrait être l'apanage du mâle...

La Mésange huppée, *Lophophanes cristatus*. Famille des Paridés

Très identifiable grâce à sa huppe dressée sur la tête, la Mésange huppée est sans doute la plus discrète des Paridés. On l'entend souvent bien avant de pouvoir l'observer. Elle apprécie les forêts mixtes et elle a l'habitude de constituer des réserves de nourriture qu'elle retrouve lors de ses prospections hivernales sur son territoire.

Statut sur le site : présence rare, non nicheur, elle est plutôt inféodée aux forêts.

Migration : Sédentaire.



La huppe sur la tête donne à la Mésange huppée un air de lutin des bois. Cet élégant volatile est rare en milieu urbain. Les différences entre mâle et femelle sont extrêmement ténues. Nous n'avons pas pu discerner le sexe de ces deux spécimens.

La Mésange nonnette, *Poecile palustris*. Famille des Paridés

Observée à distance, la Mésange nonnette (10 à 12 gr.) est la plus terne des Paridés mais les nuances subtiles et élégantes de son plumage en font la beauté. Elle ressemble fortement à la Mésange boréale que nous ne décrivons pas ici puisque nous n'en avons jamais répertorié sur le site. Il est difficile à vue de les distinguer. Seuls quelques petits détails objectifs sur l'oiseau analysé de près et dans de bonnes conditions peuvent les différencier avec certitude. La connaissance du chant des deux espèces est également utile pour les identifier.

Statut sur le site : présence régulière, nicheur, parfois dans les nichoirs.

Migration : Sédentaire.



La Mésange nonnette niche à l'Hof ter Musschen. Il ne faut pas la confondre avec la Mésange boréale, très semblable. Quelques détails comme la forme de la bavette, la couleur du bec, le plumage alaire, l'arrière des joues et la forme de la queue permettent de les différencier. Sur le premier cliché, à gauche, on remarque l'étendue limitée de la bavette noire, typique de la nonnette.

Sur la seconde photographie, la forme de la queue "carrée" est caractéristique. On visualise aussi le bord du bec de couleur blanche. On retiendra que « la nonnette a les dents blanches »...

La Mésange charbonnière, *Parus major*. Famille des Paridés

C'est la plus robuste de toutes les mésanges et elle en impose à la mangeoire (16 à 21 gr.). Très commune dans nos jardins, c'est un des oiseaux les plus fréquemment observés.

On la retrouve plutôt dans les basses couches des arbres et buissons tandis que la Mésange bleue préfère les cimes. Très volubile et remuante, c'est une grande consommatrice de chenilles.

Statut sur le site : présence continue toute l'année, nicheur, apprécie beaucoup les nichoirs.

Migration : Majoritairement sédentaire. Certains individus migrent pourtant vers le sud et l'ouest de l'Europe.



Au-dessus (1 & 2) : la Mésange charbonnière femelle présente sur la poitrine une fine cravate noire irrégulière ; on note très peu de noir sur le ventre et le bas-ventre.

Ci-dessous (3 & 4), le mâle se caractérise par une cravate noire plus large que celle de la femelle, ainsi que par une grande étendue noire sur le ventre, entre les pattes. L'individu photographié en bas, à droite, présente une cravate plus large que la moyenne des mâles ; par contre, l'étendue de la zone noire sur le ventre entre les pattes est habituelle.



Les photographies de cet article ont été prises par Anicée Lombal et Didier Pansaers (Copyright © 2020 CEBE-MOB).

Vous déménagez ? N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse.

De cette manière, nous pourrons continuer à vous faire parvenir votre bulletin !

Pour nous contacter, rien de plus facile : un simple courriel à cosyandre@yahoo.fr (ou à info@cebe.be) avec vos nouvelles coordonnées et le tour est joué. Nous garantissons le respect de votre vie privée ; vos coordonnées ne seront utilisées que dans le cadre de notre association.





Observations

Honneur aux Odonates...

Par Michèle Rooseleir



Sympecma fusca ♀ (Moeraske – avril 2020)
Bart Hanssens - Copyright © 2020 CEBE-MOB

05/04/2020 : *Sympecma fusca* au Moeraske

Début avril, n'est-ce pas bien tôt pour une demoiselle, me direz-vous ? Oui, mais cette espèce a la particularité de voir ses imagos hiverner, voilà donc pourquoi elle est si précoce ! Cette petite demoiselle aux tons brunâtres, considérée comme éteinte à Bruxelles en 2006, y réapparaît timidement à l'ouest et en bordure de la forêt vers 2012-2013 où quelques individus isolés y sont notés. Originaires du centre de l'Europe où elle abonde, elle reste rare en Belgique. Alors que les autres Lestes ont la particularité de tenir les ailes légèrement écartées au repos, le **Leste brun** (ou **Brunette hivernale**) les tient fermées et serrées le long du corps. Autre différence par rapport aux autres Lestidés : sa couleur brun mat mimétique, ses cousins ayant une couleur verte aux reflets métalliques.

30/05, 07/06 et 15/06/2020 : *Libellula fulva* à l'Hof ter Musschen

La libellule fauve, du nom de la couleur fauve de l'abdomen de la femelle – le mâle arborant une couleur bleue – a été observée par trois fois à l'Hof ter Musschen ce printemps (10 ♂ le 30/05 par A. Boeckx, 1 ♀ le 07/06 par D. Estrada et 6 ♂ le 15/06 par P. Devillers). Cette libellule de taille moyenne présente chez les deux sexes des taches noires à la base des ailes, réduites à des traits parallèles sur les antérieures. Une ligne noire orne le milieu de l'abdomen chez les immatures, moins visible chez les individus âgés. *Libellula fulva* disparut du paysage bruxellois au milieu du XX^e siècle (dernière mention à Haren en 1950). Elle ressurgit à Groenendaal en 2009 et à Bruxelles (Parc Tournay-Solvay) en 2011. Depuis, elle est en augmentation, avec un afflux exceptionnel cette année. Elle fréquente les étangs à phragmitaie bien développée et y tolère les poissons.



Libellula fulva ♀ (Hof ter Musschen - juin 2020)
David Estrada Velasquez - Copyright © 2020 CEBE-MOB

15/06/2020 : *Calopteryx virgo* à l'Hof ter Musschen



Calopteryx virgo ♀ (Hof ter Musschen – juin 2020)
Pierre Devillers - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Nettement plus exigeant que le *Calopteryx* éclatant, qui fréquente assidûment l'Hof ter Husschen ces dernières années, le **Calopteryx vierge** y a été aperçu ce 15/06 par P. Devillers (voir ci-contre). Deux autres mentions d'un individu ♀ datent du 13/08/2019 (P. Devillers et J. Devillers-Terschueren). En 2006, cette demoiselle était considérée comme éteinte en Région de Bruxelles Capitale ; en cause : sa grande sensibilité à la qualité de l'eau dans laquelle elle pond. C'est au Parc Seny de Watermael-Boitsfort qu'elle réapparaît en 2013 ! Elle est observée depuis lors annuellement mais ponctuellement (moins de 5 individus par an pour tout le bassin de la Woluwe). Pour nous, c'est une belle et rare surprise que de la compter parmi nos hôtes ! Les ailes du mâle sont entièrement noir bleuté, celles de la femelle apparaissent fumées.



Produits & Publications

Publications



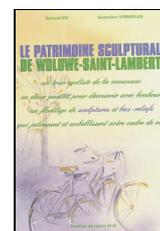
€ 2,5

1. Moulin d'Evere : dernière mouture
La saga séculaire du moulin, par *Alain Doornaert*



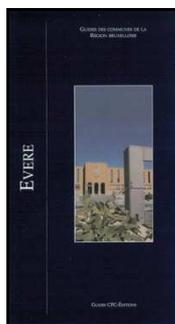
€ 5

2. Les araignées
Guide d'identification, par *Horst Schroeder*



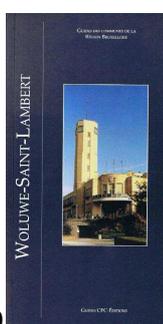
€ 5

3. Le Patrimoine sculptural de Woluwe-Saint-Lambert
par *Geneviève Vermoelen*



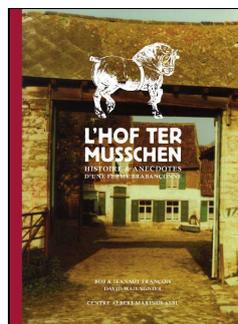
€ 10

4. A la découverte des sites et monuments d'Evere



€ 10

5. A la découverte des sites et monuments de Woluwe-Saint-Lambert



€ 16

6. L'Hof ter Musschen - Histoire et anecdotes d'une ferme brabançonne

25 cm x 17,5 cm - 128 pages couleurs - 245 illustrations

7. Petit traité de boulangerie traditionnelle. 12 ans au Fournil de l'Hof ter Musschen,
par *David Waiengnier*

Format A4 couleur - 110 pages - 156 illustrations



€ 16

Frais de port : € 1,50 (sauf 6. L'Hof ter Musschen – Histoire et anecdotes : € 3,50).

A verser au compte (IBAN) BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB), communication « Brochures » + les numéros des brochures souhaitées.

Pour 7. **Petit traité de boulangerie traditionnelle. 12 ans au Fournil de l'Hof ter Musschen** : achat uniquement via <https://www.fournilhtm.be/htm/traite-de-boulangerie/> ou au fournil lors des formations de boulangerie. Frais de port : € 2,75

Un geste pour la Nature ? Agissez avant qu'il ne soit trop tard !!!!

La Nature vous intéresse ? Vous voulez œuvrer au bénéfice de celle-ci à Bruxelles, près de chez vous ? Rejoignez les bénévoles de la CEBE ! Le Moeraske (sur Evere et Schaerbeek), l'Hof ter Musschen (à Woluwe-Saint-Lambert) ont besoin de vous ! Participez à nos "journées de gestion" sur ces sites (habituellement tous les premiers samedis du mois à l'Hof ter Musschen, tous les deuxièmes samedis du mois au Moeraske). Selon les saisons, venez nous aider à planter des arbres ou tailler ceux-ci, entretenir des mares, faucher des prairies, évacuer les foin,...

Aucune connaissance ou aptitude physique particulière n'est requise. Il y a du travail pour vous et ce, quel que soit votre âge. Nos volontaires expérimentés vous encadreront. Et même si vous n'appréciez pas (ou plus trop) le travail physique, vous pouvez encore nous aider ! Une association comme la nôtre a besoin d'aides administratives, logistiques, fonctionnelles, juridiques, informatiques, rédactionnelles, scientifiques, pédagogiques,... Il y a tant à faire !

La préservation de la Nature est l'affaire de tous ! Parlez-en autour de vous !

Contact : Michel Moreels : 0479 / 740 453 ou michel.moreels57@hotmail.be



Agenda

Visites – Animations – Gestions

Les coordonnées des différents responsables sont disponibles en page 2.
Toutes les visites et animations sont gratuites, à l'exception des animations de boulangerie traditionnelle au fournil de l'Hof ter Musschen et des visites spécifiques (écoles, groupes, etc.).

Visites guidées mensuelles des sites naturels.

Un thème est développé chaque mois. Les visites gardent toutefois leur caractère général. Ainsi, même si le thème choisi est celui des fleurs de la friche, nous ne manquerons pas de vous faire admirer le ballet d'une libellule ou l'exploration méthodique d'un tronc par un pic épeiche. Les visites se font à pied : il faut se munir de bottes ou de bonnes chaussures selon les conditions météo.

Rendez-vous : - Hof ter Musschen : Coin av. Hippocrate & Bld de la Woluwe à Woluwe Saint Lambert
 Accès : bus 42 et 79, arrêt Thiry-Woluwe ou Hof ter Musschen.
 - Moeraske : Parvis de l'Eglise St.-Vincent à Evere.
 Accès : tram 55 arrêt Fonson, bus 59, 64, 45 arrêt Saint-Vincent.

Dates : - Hof ter Musschen : 1^{er} dimanche du mois, de 10 à 13 h.
 - Moeraske : 2^e dimanche du mois, de 10 à 13 h.

Visite du potager biologique du Houtweg.

Initiation aux techniques vertes, présentation d'espèces peu connues, illustration d'un jardin sauvage.

Rendez-vous : Croisement rue de Verdun – Houtweg – rue L. Vandenhoven
 Accès : tram 55 arrêt Van Cutsem, bus 64, 59, 45, arrêt Saint-Vincent ou Vandenhoven.

Dates : Tous les 3^e samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Visite du jardin des herbes aromatiques du Moulin d'Evere.

La CEBE a aménagé un jardin présentant une soixantaine d'herbes aromatiques au pied du Moulin d'Evere, dont nous contons également l'histoire. Possibilité de visite du moulin (entrée Musée : € 3).

Rendez-vous : Rue du Moulin à Vent, au pied du Moulin d'Evere.
 Accès tram 55, arrêt Tilleul.

Dates : tous les 4^e samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Visites guidées « nature » réservées aux élèves des écoles secondaires

Découverte de la faune et de la flore de nos sites de l'Hof ter Musschen ou du Moeraske. Tout au long de l'année scolaire, à la demande (prendre contact avec les responsables, cf. coordonnées en p. 2)

Animations « nature » réservées aux enfants des écoles maternelles et primaires

Découverte de la flore et de la faune du jardin, initiation à la culture de légumes, sensibilisation à l'importance de la biodiversité et du développement durable. Le tout de manière ludique, à l'aide de contes, comptines, land-art, livres, revues, loupes, etc. Durée : environ 1 h. Thème de ce trimestre : *Le printemps*

Rendez-vous : Jardin biologique du Houtweg -Croisement rue de Verdun – Houtweg – rue Vandenhoven
 Accès : tram 55 arrêt Van Cutsem, bus 64, 59, 45, arrêt Saint-Vincent ou Vandenhoven.

Quand : De mars à septembre, à la demande (prendre contact avec les responsables, cf. p. 2)

Formation de boulangerie traditionnelle



Venez pétrir, façonner et cuire votre pain au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XVIII^e siècle).

Formation combinée avec exposés didactiques et visite du Moulin de Woluwe. Maximum 12 personnes – Réservation indispensable par le site <https://www.fournilhtm.be>. Une fois par mois, d'avril à octobre, de 9 à 16 h 30. PAF : € 30.

Four banal

Venez cuire vos pains, préparés chez vous, au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XVIII^e siècle).

Une fois par mois (exceptionnellement 2 fois), toute l'année, à 15 h (enfournement à 15 h 15). Réservation indispensable sur reservation_cuisson@cebe.be – infos : <https://www.fournilhtm.be>. PAF : € 1 par pain.

Dates du Four banal : les dimanches 05/07 et 26/07, 09/08 et 30/08, 27/09, 25/10, 22/11 et 13/12/2020.

Journées de gestion.

Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, afin de consacrer quelques heures de votre temps à la sauvegarde du patrimoine naturel et monumental bruxellois.

Hof ter Musschen – Fournil : 1^{er} samedi du mois, de 10 h à 16 h 30 (RV 10 h au fournil).

Moeraske : 2^e samedi du mois, de 9 h 30 à 16 h 30,
 (RV 9 h 30 au garage croisement rue Chaumontel/rue Walkiers).

Cotisations et dons

Le paiement d'une cotisation ou d'un don peut s'effectuer à votre convenance et à n'importe quel moment de l'année. **Lors du paiement, veillez toujours bien à indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) des membres pour le(s)quel(s) la cotisation est versée (si cotisation familiale p.ex.).**

Le paiement du minimum de cotisation vous permet de recevoir quatre numéros de « L'Echo du Marais » sur une période de douze mois.

Cotisations :

Membre adhérent : € 6,00 (minimum).

Membre protecteur : € 12,50 (minimum).

Cotisation familiale : € 8,00 (minimum).

Dons :

Tout don, aussi minime soit-il, est le bienvenu.

**Pour COTISATIONS ET DONNS UNIQUEMENT - Compte bancaire (IBAN) :
BE 56-2100-3244-0488 de la CEBE à 1140 Bruxelles (BIC : GEBA BE BB).**

**Pour tous autres paiements - Compte bancaire (IBAN) :
BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB).**

Attention !

Si l'étiquette collée sur ce bulletin est marquée d'un point rouge, ceci signifie que vous n'êtes plus en ordre de cotisation et que ce bulletin est le dernier que nous pourrions vous envoyer !

Réabonnez-vous !

La CEBE se caractérise aussi par le montant très modeste de sa cotisation ! (Compte bancaire : BE 56-2100-3244-0488 (BIC : GEBA BE BB))

Trésorier : Patrick Vanden Borre - GSM : 0478 / 979 510

L'Echo du Marais en version digitale... et en couleurs



Il vous est loisible de recevoir votre « Echo du Marais » en version digitale (format pdf). Cela signifie que vous pourrez stocker et imprimer, si vous le voulez, un exemplaire en couleurs de votre bulletin.

Les personnes qui ne désirent plus recevoir la revue par la poste mais plutôt la télécharger sur notre site Web (www.cebe.be) doivent nous en faire la demande par mail à l'adresse info@cebe.be ou cosyandre@yahoo.fr en nous communiquant leur nom et adresse (voir étiquette de votre dernier exemplaire papier) afin qu'ils puissent être identifiés sans ambiguïté.

Vous serez alors supprimé de la liste des abonnés « papier » et recevrez, à chaque parution, un mail avec les instructions vous permettant de télécharger le dernier numéro de L'Echo du Marais. Les modalités d'abonnement (4 numéros par an) restent inchangées.

Les avantages de ce système sont doubles. Pour l'environnement, cela permet de préserver les ressources (économie de papier et de transport) et pour la CEBE, cela constitue une économie de moyens financiers qui peut être mobilisée pour d'autres actions.

A vous de décider !

Animations nature pour les enfants des écoles maternelles et primaires

Ou apprendre ensemble à observer, comprendre et écouter la nature...



Tous ensemble à la découverte de la nature (Moeraske - mars 2019)
Jacqueline Borlée - Copyright © 2020 CEBE-MOB

Objectifs :

- Découverte de la flore : des arbres, des arbrisseaux fruitiers et autres, des plantes sauvages comestibles, aromatiques, toxiques, etc. ;
- Rôle de la faune du jardin, insectes, oiseaux, petits mammifères, etc. ;
- Initiation à la culture de légumes : *Je plante des graines, vive les semis. / Je repique les mini-plantes qui ont besoin d'espace pour grandir. / Sur mon balcon, je cultive ce que j'aime manger ;*
- Sensibilisation à l'importance de la biodiversité et du développement durable.

Supports pédagogiques :

Contes, comptines, légendes, land-art, livres, revues, loupes. etc.

Informations pratiques :

Quand ? De mars à septembre (pour fixer une date, envoyez un e-mail à l'une des adresses indiquées ci-dessous). Actualisation du thème selon les saisons.

Où ? Jardin biologique du Houtweg situé au croisement du Houtweg et de la rue de Verdun (entrée derrière les quelques places de parking, dans le prolongement du Houtweg). (Bus 64, arrêt Vandenhoven).

Durée ? Plus ou moins 1 heure (selon les âges).

Prix ? €1 par enfant.

Contacts :

- e-mail : am.paelinck@gmail.com Tél. : 02 / 215 00 23 (avant 19 h 30).
- e-mail : delcroixmarianne@hotmail.com Tél. : 02 / 216 85 43.

Dates

ATTENTION : Jusqu'à ce mois de juin, toutes nos activités (excepté celle de Four banal animée par nos boulangers) ont été suspendues en raison des mesures de confinement imposées par la lutte contre le Coronavirus. Nous projetons de les reprendre peu à peu **à partir de juillet**, en fonction de l'actualité et des mesures de déconfinement qui se mettent en place. Nous vous invitons à consulter notre site pour de plus amples informations sur le calendrier de nos futures gestions, visites guidées, réunions.

Nous tenons néanmoins à signaler ici **quatre visites guidées** qui, nous l'espérons, pourront avoir lieu pour notre plus grande joie et celle du public :

- Le dimanche **02 août**, à 10 h, Jean nous invite à découvrir les fleurs de **la prairie humide de l'Hof ter Musschen**.
- Le dimanche **09 août**, à 10 h, ce sera le tour de **la prairie sèche du Moeraske** (Contact : J. Randoux – 0470 / 929 833).
- Le dimanche **06 septembre**, est prévue une visite inédite sur le thème : **L'Hof ter Musschen, terre d'accueil des oiseaux nicheurs et migrateurs**. Nous découvrirons le site en tant que sanctuaire périurbain pour l'avifaune. Cette visite sera précédée d'une présentation du travail de baguage par les bagueurs de l'IRSNB actifs à l'Hof ter Musschen à cette époque. Rendez-vous est donné à 8 h 45 précises à l'entrée du site pour la partie « baguage » (attention : annulation si mauvais temps) et/ou 10 h 00 pour la visite du site (Contact pour inscription obligatoire par téléphone ou sms : Michèle Rooseleir – 0486 / 261 423).
- Le dimanche **13 septembre**, à 10 h, Marianne a choisi le Moeraske pour nous parler des **modes de dissémination des végétaux** (Contact : M. Delcroix – 02 / 216 85 43).